

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE 2020

POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS
IMPÔT SUR LES REVENUS DE L'ANNÉE 2019

Retrouvez cet avis
sur impots.gouv.fr
Pour vos démarches,
pas besoin d'original :
il suffit de fournir une
photocopie, vérifiable sur
impots.gouv.fr/verifavis

M AOUZAL BRAHIM
OU MME AOUZAL RKIA
3 IMPASSE LAURENT
57 RUE DES CHENES
42210 CRAINTILLEUX

Vos références

Numéro fiscal :

Déclarant 1 : 12 21 145 330 454 C

Déclarant 2 : 06 16 096 761 413 C

Référence du document : 20 A9 9342810 46

Adresse d'imposition au 01/01/2020 :

3 IMPASSE LAURENT
57 RUE DES CHENES
42210 CRAINTILLEUX

Numéro FIP 420 23 44 0713286789 3

Numéro d'ordre : 1

Date d'établissement : 08/06/2020

Somme qui vous est remboursée

2,00 €

**Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2019.
Vous serez remboursé à l'été 2020.**

Vos contacts



Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr



Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h



Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique
« Contact »)

* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence : 17011

Nombre de parts : 2.0

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...) rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2022 (dans les conditions prévues aux articles R 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.*

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2020

Détail des revenus

	Déclar. 1	Déclar. 2	Total
Pensions, retraites, rentes.....	15036	6895	
Abattement spécial de 10%.....	- 1504	- 690	
Salaires, pensions, rentes nets.....	13532	6205	19737

Revenus perçus par le foyer fiscal

Revenus de capitaux mobiliers déclarés.....		4173	
Revenus de capitaux mobiliers imposables ⁷			0

Revenu brut global.....

CSG déductible.....			- 284
Abattement personnes âgées ou invalides.....			- 2442

Revenu imposable.....

Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴			0
--	--	--	---

Impôt total avant crédits d'impôt.....

			0
--	--	--	---

CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS

	Montant déclaré	Montant retenu	
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....	2	2	- 2

IMPOT NET

Total de l'impôt sur le revenu net.....			- 2
---	--	--	-----

CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2019 :

IMPOT SUR LE REVENU

Impôt sur le revenu 2019 dû : ⁵³			- 2
---	--	--	-----

COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT DE LA RESTITUTION CALCULEE (voir ci-dessous) EST DE.....

			2
--	--	--	---

Vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence ²⁵			17011
--	--	--	-------

Les sommes inférieures à 8 € ne sont pas restituées (article 1965 L du Code Général des Impôts).

Informations indiquées pour mémoire

RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible ¹⁹			4194
--	--	--	------

RÉSIDENCE EXCLUSIVE

RÉSIDENCE ALTERNÉE

SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
--------------------	-----------------	-------------------------------	-------------------------	-------------------------------	-------------------------	------------------------------	----------------	-----------------------------------	-----------------

M

2.0